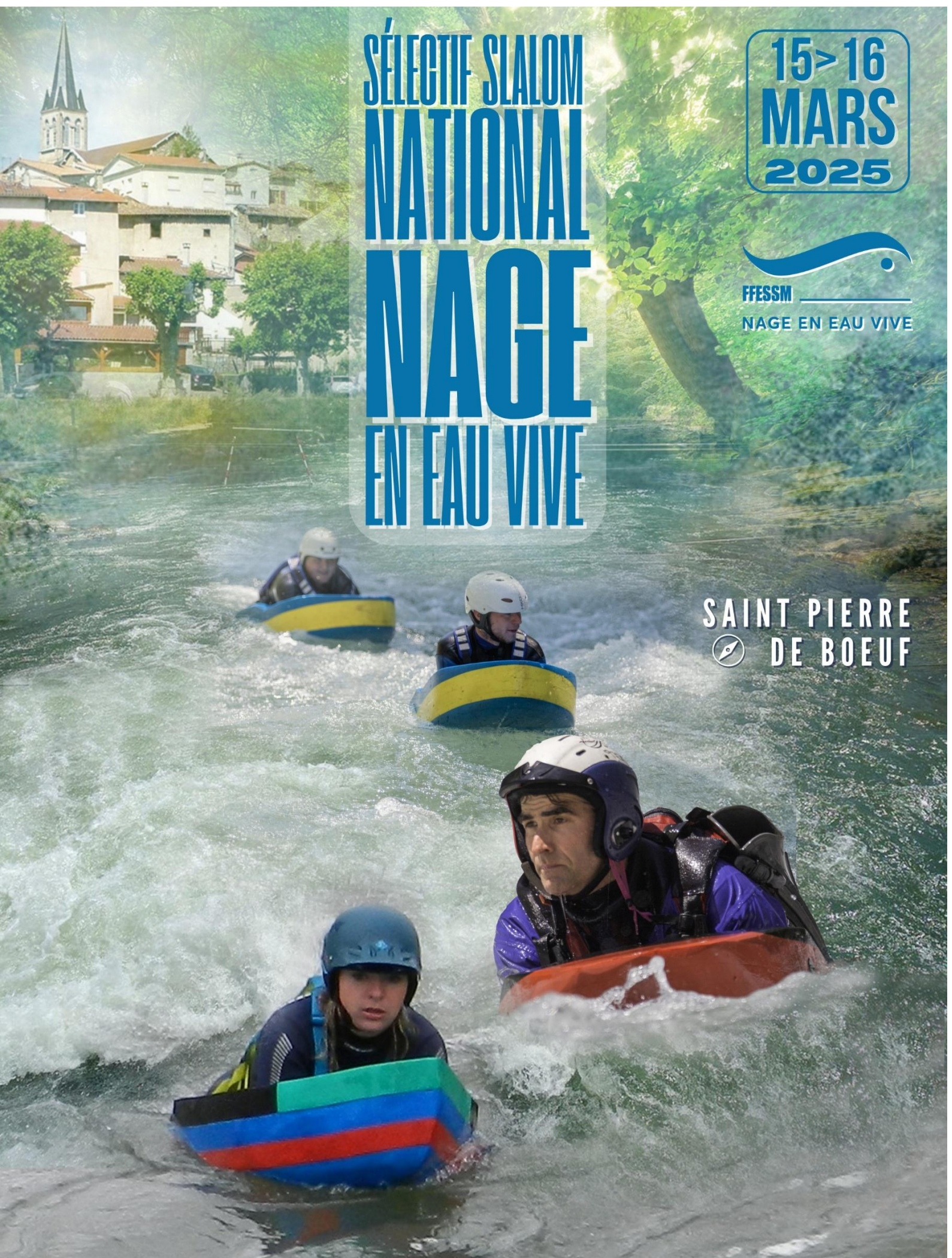


SÉLECTIF SLALOM NATIONAL NAGE EN EAU VIVE

15 > 16
MARS
2025


FFESSM
NAGE EN EAU VIVE

SAINT PIERRE
 DE BOEUF



SÉLECTIF NATIONAL

DE SLALOM DE NAGE EN EAU VIVE 2025

Du 15 & 16 MARS 2025

ESPACE EAUX VIVES

SAINT PIERRE DE BOEUF

La FFESSM, la commission Nationale NEV avec la participation du comité régional AURA ont le plaisir de vous accueillir le 15 & 16 Mars 2025 pour le Sélectif National de Slalom 2025 sur la base d'eaux vives de Saint Pierre de Bœuf .

Comité d'Organisation :

Responsable de l'organisation	:	Françoise GRAND
Juge de départ	:	Joël BOURBON/VP
Juge d'arrivée : Chronométrateur	:	Bernadette GAUDY
Secrétaire à l'arrivée	:	Vienne Plongée
Contrôleur matériel compétiteurs	:	Patrick PRUNIER
Délégué fédéral	:	Olivier DAVID
Escortes homme & femme	:	Présent sur la compétition
Responsable Jeunes	:	Wilfrid MERCIER

Comité de Course :

Directeur de Course	:	Sébastien GRAND
Chargé de mission compétition	:	Yohann WURSTHORN
Responsable Sécurité	:	Nicolas JAL
Responsable Chronométrage	:	Olivier DAVID
Responsable des juges	:	Joël BOURBON
Responsable Informatique	:	Alaric PRUNIER/Lucie GRAND

Comité de Compétition :

Président de la CN - NEV	:	Françoise GRAND
L'organisateur de la manifestation	:	Françoise GRAND
Directeur de Course	:	Sébastien GRAND
Représentant des Compétiteurs	:	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

Jury de Compétition :

Président de la CN - NEV	:	Françoise GRAND
Chargé de mission compétition	:	Yohann WURSTHORN
Directeur de Course	:	Sébastien GRAND
Responsable Chronométrage	:	Olivier DAVID
Responsable des juges	:	Joël BOURBON
Représentant des Compétiteurs	:	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

SÉLECTIF NATIONAL

DE SLALOM DE NAGE EN EAU VIVE 2025

Du 15 & 16 MARS 2025

SAINT PIERRE DE BOEUF

Le règlement appliqué est le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.

Les présidents ou responsables de clubs, engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe du torrent (III-IV). Ils en assument la responsabilité.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2025 + assurance loisirs 1 ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.

- **Pour les adultes :**

Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 1 an au jour de la compétition et délivré par tout médecin.

- **Pour les Mineurs :**

Seule est exigée la présentation d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé (moins d'un an) tel que prévu depuis 2021 pour tous mineurs.

Questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM en ligne sur <https://medical.ffessm.fr>

- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur.

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription.

De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification)

Équipement :

Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ.

Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories benjamins et minimes.

Sécurité :

Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation pour la Sécurité.

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

CONTACTS

Responsable de l'Organisation :

Françoise GRAND : 06 45 91 85 83
80 Impasse de la MARAUQUE
38780 EYZIN PINET
m.francoise.grandwanadoo.fr

Alaric PRUNIER : 06 46 36 30 14
165 Impasse des Mésanges
01100 MARTIGNAT
alaricprunier1@gmail.com

PROGRAMME

Samedi 15 Mars 2025

- De 10 H à 12 H 30 : Confirmation des engagements au PC Course par le chef d'équipe.
- 12 H 00 à 17 H 00 : Reconnaissance du parcours par les compétiteurs.
Navigation libre sous la responsabilité des clubs.
- 17 H 30 : Réunion
Du comité d'organisation.
- 18 H 00 : Briefing .
Retrait des dossards par le chef d'équipe.
Élection du représentant des Nageurs.
Pot de bienvenue

Dimanche 16 mars 2025

- 8H 30 : Installation des juges, des chronométreurs et des équipes de sécurité.
- 9H 00 : 1^{ER} Départ du Sélectif National de Slalom (toutes les 60 secondes).
- 12 H 30 : Départ de la Course Jeunes (toutes les 60 secondes).
- 14H 00 : Cérémonie de Remise des résultats et des Prix.
Base eaux Vives

Pc Course : Base Eaux Vive

INSCRIPTION COMPÉTITION

ÉPREUVE	<i>Désignation</i> <i>Date – Lieu</i> <i>Catégories</i>	Sélectif National de Slalom & Course Jeunes – Saison 2025 16 mars 2025 Saint Pierre de Bœuf Toutes catégories
----------------	---	--

<p style="text-align: center;">COORDONNÉES CLUB</p> <p>NOM</p> <p>.....</p> <p>N° d'affiliation</p> <p>Coordonnées (adresse, téléphone)</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;">CACHET CLUB</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p style="text-align: center;">RESPONSABLE NEV</p> <p>NOM</p> <p>tél.</p> <p>E-mail</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>
--	---	--

CHEF D'ÉQUIPE* : Candidat représentant des compétiteurs**

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

** Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM	PRÉNOM	Date de naissance jj/mm/aaaa	CACI ././..	N° licence (Obligatoire)	Niveau Technique	
1	↓ <input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
<p><u>Chaque club doit mettre à disposition de l'organisation une personne pour 3 nageurs engagés.</u></p> <p><u>MERCI de remplir la fiche par ordre alphabétique</u></p>						
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>

Personne à disposition de l'organisation : NOM PRÉNOM JF1 : oui - non

Autre(s) personne(s) :

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Frais d'inscription compétiteurs adultes : **12 €** x = €

Pour les catégories Poussins, benjamins & Minimes : **10 €** x = €


Inscription & Règlement avec HelloAsso : Avant le 9 mars 2025

<https://www.helloasso.com/associations/ffessm-commission-nage-en-eau-vive/evenements/selectif-de-slalom-2025-1>

Merci de faire parvenir une copie du formulaire d'inscription à :

Alaric PRUNIER alaricprunier1@gmail.com

Françoise GRAND m.françoise.grand@wanadoo.fr



**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT
NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS**

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné :

Personne investie de l'autorité parentale de :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du dépositaire de l'autorité parentale :

() Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout Prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type : Descente

Genre de la manifestation : **Sélectif national de slalom 2025**

Lieu : **Saint Pierre de Boeuf**

Date : **15 et 16 mars 2025**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à,

Domicilié au

Agissant en qualité de Personne investie de l'autorité parentale

Autorise Mon fils Ma fille L'enfant :

Né(e) le / / à,

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : Au

Fait à :

le :

Signature

Hébergements

Camping de la lône : chalets de 6 places 04 69 32 46 64
Emplacements

Gite du port : 04 74 87 12 16/ 06 62 70 74 27

Camping des Nations 04 74 84 95 13

Office du tourisme du Pilat :04 74 87 52 27